Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600412-20260226-2026_01-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Le Maire, Marc ROPERS.

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN ,Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Gaelle BOBON-LE GAL, Jean Louis KERGARAVAT, Martine AUFFRET, Éric BURH, Carine HENRY, Claude GUEGAN, Marc HAMONIC, Serge PERRET, Julie CRUZ, Morgan CARIMALO, Joël EUZENAT, Trefin LEFEBVRE, Noyale LEFEBVRE, Anne LE LU, Christine LE FLAO, Nicole BRUNON, François-Joseph LE BIHAN, Thierry LAMOURIC.

***ABSENCES ET POUVOIRS* :**

Est nommée secrétaire de séance :

Votants	23
Exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-01

TAUX D'IMPOSITION 2026

Madame LE FORESTIER, Adjointe en charge du dossier des finances, en marge de la présentation du budget primitif 2026, propose cette année de reconduire les taux d'imposition déjà existants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Décide** à l'unanimité de ne pas faire évoluer les taux d'imposition

- **Fixe dès lors** les taux d'imposition suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	37.66%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47.45 %
Taxe d'habitation (RS et LV)	11.33 %

Le Maire,

Marc Ropers